

Fonds pour l'environnement mondial

15 avril 1998

COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS 30 ET 31 MARS 1998 NEW DELHI (INDE)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion est ouverte par M. Mohamed T. El-Ashry, Directeur général et Président du Fonds.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SEANCE

2. M. John W. Ashe, représentant le groupe composé d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, de Cuba, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République dominicaine, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Sainte-Lucie, du Surinam et de la Trinité-et-Tobago, est élu à la présidence de la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C.11/1/Rev.1.

DECLARATION DU PRESIDENT DU STAP

4. Le Président du STAP, M. Pier Vellinga, présente un compte rendu des activités menées par le Groupe depuis la dernière réunion du Conseil. Il indique que son mandat de Président touche à sa fin et précise que le Conseil examinera la question du renouvellement du STAP à un stade ultérieur de la réunion. Le Conseil remercie vivement le STAP et son Président pour leur excellent travail au service du FEM et pour les avis scientifiques et techniques qu'ils ont formulés. Il souhaite à tous les membres sortants de réussir pleinement dans leurs futures entreprises. Il ajoute qu'il attend avec un vif intérêt de connaître les priorités que le STAP renouvelé proposera à sa réunion d'octobre 1998.

DECISIONS DU CONSEIL

5. Le Conseil approuve les décisions suivantes:

Décision sur le point 5 de l'ordre du jour Rapport sur le processus de la seconde reconstitution des ressources du FEM

6. Après l'avoir examiné, le Conseil approuve le document intitulé *Report on the Second Replenishment of the GEF Trust Fund* (GEF/C.11/6, Annexe A) et charge le DG de le transmettre à la Banque mondiale en lui demandant de le soumettre à l'approbation de son Conseil des administrateurs afin que l'institution soit autorisée, en tant qu'Administrateur de la Caisse du FEM, à gérer les ressources mises à disposition dans le cadre de cette seconde reconstitution.

7. En outre, le Conseil fait siennes les recommandations sur la politique à suivre par le FEM¹ (GEF/C.11/6, Annexe B) pour optimiser l'efficacité et l'impact de son action, dans le respect des prérogatives des organes de direction des Agents d'exécution. Conformément à l'*Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial*, (paragraphe 22 de l'Instrument et paragraphe 7 de l'annexe D), le Conseil charge le DG de faire parvenir le présent compte rendu conjoint des Présidents, le document intitulé *Report on the Second Replenishment of the GEF Trust Fund* et les rapports d'évaluation du FEM présentés en séance, au PNUD, au PNUE et à la Banque mondiale, en les invitant, en leur qualité d'Agents d'exécution, à prendre acte de la reconstitution des ressources de la Caisse, à approuver les recommandations sur la politique à suivre par le FEM et à prendre les dispositions qui en découlent.

*Décision sur le point 6 de l'ordre du jour
Examen des rapports d'évaluation et suite à
donner à ces documents*

8. Le Conseil charge le Secrétariat de préparer, en concertation avec les Agents d'exécution, un plan d'action et un calendrier pour donner la suite qu'il convient aux recommandations formulées dans le *Bilan global du fonctionnement du FEM* et dans les autres rapports d'évaluation. Dans la préparation de ces documents, qui devront être soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil à sa réunion d'octobre 1998, le Secrétariat tiendra compte des remarques formulées par les Membres lors de la présente séance et des observations écrites qui lui seront soumises d'ici le 1^{er} juin 1998.

*Décision sur le point 7 de l'ordre du jour
Examen du rapport du DG et d'autres*

*documents préparés pour l'Assemblée du
FEM*

9. Après l'avoir examiné, le Conseil prend bonne note du *Rapport du Directeur général sur les politiques, les opérations et l'avenir du FEM (projet)* (GEF/C.11/5) et présente un certain nombre de remarques constructives.

*Décision sur le point 8 de l'ordre du jour
Programme de travail*

10. Après l'avoir examiné, le Conseil approuve le projet de programme de travail qui lui a été présenté (GEF/C.11/3), sous réserve des remarques formulées en séance et des observations qui pourraient être soumises au Secrétariat d'ici le 22 avril 1998.

*Décision sur le point 9 de l'ordre du jour
Budget du FEM pour l'exercice 99*

11. Après l'avoir examiné, le Conseil approuve le projet de budget pour l'exercice 99 (*GEF Corporate Budget FY99*, GEF/C.11/4), sous réserve des observations présentées en séance. Le Conseil assortit son approbation du budget des décisions suivantes : i) dans le prochain plan d'activité, le Secrétariat fera des propositions pour stabiliser le budget et mettre en place un régime payant ; ii) les fiches d'accompagnement de chaque projet soumis à approbation feront clairement ressortir tous les frais d'exécution et les dépenses administratives imputables au budget prévu ; iii) le Secrétariat et les Agents d'exécution activeront la mise au point d'un régime payant pour les frais administratifs ; et iv) les budgets administratifs seront réduits lorsque les résultats obtenus seront inférieurs aux prévisions du programme de travail.

12. Après avoir examiné le document intitulé *Report on GEF FY98 Estimated Mid-Year Expenditures*, le Conseil approuve le rectificatif des prévisions de dépenses qu'il est proposé d'apporter en milieu d'année au poste « suivi et évaluation » du budget du Secrétariat.

*Décision sur le point 10 de l'ordre du jour
Questions diverses*

13. Après avoir examiné le document intitulé *Note on the Reconstitution of STAP for the Second Phase of the GEF*, préparé par le PNUE (GEF/C.11/Inf.4), le Conseil approuve la nouvelle composition du STAP proposée par le Directeur exécutif du PNUE sur la base des recommandations présentées par le Comité de recherche. Le Conseil accueille également avec plaisir la nomination de M. Madhav Gadgil à la

présidence du STAP et de M^{me} Christine Padoch à la vice-présidence de ce groupe.

14. Le Conseil s'est penché sur les dispositions du *Règlement intérieur du Conseil du FEM* qui touchent aux décisions prises par correspondance. S'agissant du paragraphe 36 de ce règlement, le Conseil décide que les programmes de travail soumis à l'aval de ses membres par correspondance pourront être adoptés selon la procédure d'approbation tacite. En outre, il décide que les rapports sur les prévisions de dépenses en milieu d'année pourront être approuvés conformément au libellé actuel du paragraphe 36. Toutes les autres décisions budgétaires ou financières ne pourront être prises que pendant les réunions du Conseil.

POINTS SAILLANTS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

15. Les travaux du Conseil sur les différents points de son ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes.

*Point 5 de l'ordre du jour Rapport sur la
seconde reconstitution des ressources de la
Caisse du FEM*

16. Le Conseil constate avec plaisir que l'objectif des 2,75 milliards de dollars a été atteint à l'issue des négociations sur la reconstitution des ressources de la Caisse. Il en remercie tous les bailleurs de fonds, et plus particulièrement les donateurs qui sont des pays bénéficiaires, l'Administrateur et les deux co-Présidents des négociations.

17. Le Président annonce que, depuis l'accord du 24 mars 1998, l'Italie a accepté d'accroître sa contribution, ce qui ramène à 73,46 millions de dollars le montant restant à mobiliser. Le DG et l'Administrateur se disent convaincus que cette somme sera mobilisée pendant le FEM-2.

*Point 6 de l'ordre du jour Examen des
rapports d'évaluation et suite à donner à ces
documents*

18. Le Conseil félicite la mission d'évaluation qui a dressé le *Bilan global du fonctionnement du FEM*. Il félicite également le Coordonnateur du suivi et de l'évaluation, ses collègues du Secrétariat et les Agents d'exécution pour la haute qualité des rapports préparés. Il appelle le Secrétariat à travailler en concertation avec les Agents d'exécution pour préparer et lui présenter à sa prochaine réunion un plan d'action sur la suite qu'il conviendrait de donner aux rapports d'évaluation, sans pour autant

retarder la mise en oeuvre des mesures figurant dans les autres recommandations que les Membres ont approuvées. Il demande en particulier au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires à la mise au point d'indicateurs de performance et à la meilleure diffusion des enseignements tirés de l'exécution des projets.

*Point 7 de l'ordre du jour Examen du
Rapport du DG et d'autres documents
préparés pour l'Assemblée du FEM*

19. Le Conseil estime qu'il s'agit d'un rapport équilibré et complet qui reflète le point de vue et l'expérience du DG. Il indique que ce rapport devrait aider l'Assemblée dans ses travaux. Il ajoute que le DG jugera peut-être bon, au moment d'arrêter le texte final du rapport, de garder à l'esprit le mandat de l'Assemblée tel qu'il est défini dans l'*Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial*.

*Point 8 de l'ordre du jour Programme de
travail*

20. Le Conseil se déclare satisfait de la note d'accompagnement au programme de travail et se félicite de la grande qualité de ce document en constante amélioration.

21. Lorsqu'un projet est inscrit au programme de travail présenté au Conseil après avoir été rejeté pendant la période comprise entre deux réunions, il est proposé que la note d'accompagnement présente plus de renseignements sur les objections qui avaient alors été soulevées et sur les modifications qui en ont résulté.

22. Plusieurs Membres soulignent l'importance de la durabilité des effets positifs des projets financés par le FEM et recommandent que le Conseil garde cette question à l'étude.

23. L'importance de la collaboration entre Agents d'exécution est soulignée. À cet égard, il est demandé que le Conseil soit tenu informé de l'évolution observée sur le terrain lors de l'une de ses prochaines réunions.

24. Il est demandé que les projets présentés indiquent plus clairement comment les résultats de l'examen de l'expert inscrit au fichier du STAP ont été pris en compte lors de la préparation de la proposition. Il est aussi demandé que les propositions présentées fassent clairement ressortir les frais administratifs des Agents et des organismes d'exécution associés aux projets envisagés.

25. Il est fait observer que le Conseil doit étudier les problèmes que posent les politiques et les principes opérationnels nouveaux avant d'approuver des projets qui font intervenir de tels éléments. À cet égard, il est recommandé que le Conseil examine à sa prochaine réunion le cadre envisagé pour les activités du FEM consacrées à la préservation et à l'utilisation durable de l'agrobiodiversité.

26. Compte tenu de la législation nationale définissant la position de son pays concernant le vote sur des projets de développement financés par certaines institutions d'aide au développement, l'un des membres du Conseil s'oppose aux projets C.15 (*Définition des mesures prioritaires à prendre pour continuer à élaborer et exécuter le programme d'action stratégique pour la Méditerranée*) et C.16 (*Préparation d'un programme d'action stratégique et d'une analyse diagnostique transfrontière pour le bassin de la Tumen, ses zones côtières et les régions environnantes d'Asie du Nord-Est*).

*Point 9 de l'ordre du jour Budget du FEM
pour l'exercice 99*

27. Le Conseil approuve le budget mais se déclare inquiet du rythme de croissance insoutenable des dépenses et des frais généraux liés à l'exécution des projets.

28. Le Conseil demande que le budget et les projets présentés soient préparés de façon à faire clairement ressortir tous les frais administratifs.

29. Il est constaté que les activités régionales et certains projets des ONG ont tendance à avoir des coûts de transaction plus élevés que les opérations au niveau national et il est proposé d'examiner plus en détails les raisons de cet état de chose.

30. Bien qu'il soit reconnu que l'augmentation du budget tient à la multiplication des projets exécutés, il est proposé que le Secrétariat et les Agents d'exécution envisagent de faire réaliser un audit de gestion afin de mettre en évidence les gains d'efficacité qui pourraient se traduire par une réduction des frais administratifs.

31. Le Secrétariat est prié de présenter à l'avenir des renseignements plus transparents, obtenus des Agents d'exécution, sur les coûts extrabudgétaires réels et prévus liés à l'exécution des projets et de fournir des éléments d'information sur les dotations déjà approuvées.

*Point 10 de l'ordre du jour Questions
diverses*

32. Le Conseil se déclare en faveur de la création d'un Prix de protection de l'environnement mondial, dont le premier lauréat sera annoncé par l'Assemblée.

33. Le Conseil souhaite la bienvenue à M. Klaus Topfer, nouveau Directeur exécutif du PNUE, qui présente les recommandations de son organisation sur le renouvellement du STAP.

34. Le Conseil examine la proposition formulée dans le *Bilan global du fonctionnement du FEM*, par laquelle il déléguerait au DG l'examen des dossiers de projet présentés dans leur forme finale pour approbation. À cet égard, le Président propose que le Conseil accepte de déléguer au DG ce second examen des projets, sauf dans les cas suivants :

- a) projets inédits;
- b) projets soulevant des questions de fond;
- c) projets s'écartant sensiblement de la proposition initiale approuvée par le Conseil pour inscription au programme de travail; et
- d) projets pour lesquels le Conseil précise, au moment d'en autoriser l'inscription au programme de travail, qu'ils devront être à nouveau soumis à son examen avant approbation finale.

En outre, il est proposé que le DG tienne les membres du Conseil informés des projets qu'il approuve et indique comment les questions de fond soulevées par le Conseil et l'expert désigné par le STAP, et les avis émis à ce sujet, ont été pris en compte dans la version finale du descriptif de projet qui lui a été soumis.

35. Cette proposition suscitant plusieurs réserves, le Conseil décide de se prononcer sur cette question à sa réunion d'octobre.

CLOTURE DE LA REUNION

36. Les Présidents déclarent la réunion close le 31 mars 1998.

¹ En adoptant les recommandations sur la politique à suivre par le FEM (annexe B du document GEF/C.11/6), le Conseil a décidé d'insérer le mot « most » avant le mot « Participants » à la quatrième ligne du paragraphe 2 de cette annexe.